



# GLOSSAIRE

## GLOSSAIRE

### **accessibilité**

Le fait d'éliminer les obstacles physiques ou autres afin que tout le monde ait accès aux bâtiments, établissements, moyens, matériel, systèmes électroniques et milieux et afin de garantir l'égalité de tous.

### **adaptation**

Action de modifier l'enseignement, le matériel didactique, les devoirs ou les produits de l'élève pour favoriser l'atteinte des résultats d'apprentissage prévus.

### **administrateur des services aux élèves**

Enseignant que la division scolaire engage pour coordonner et soutenir les services aux élèves dans les écoles.

### **aménagement**

Processus qui consiste à déterminer à quels obstacles se heurte une personne, à explorer des solutions pour éliminer ces obstacles et à les éliminer dans une mesure raisonnable.

### **aménagements raisonnables**

Obligation qu'a l'école de répondre aux besoins spéciaux d'un élève quand ces besoins sont liés aux caractéristiques *protégées définies dans le Code des droits de la personne* du Manitoba (par exemple, un handicap physique ou mental, etc.) et qu'ils influent sur la capacité de l'élève d'accéder aux installations ou aux services d'éducation ou de l'école. Les mesures prises pour répondre aux besoins spéciaux doivent être raisonnables et nécessaires, à moins qu'elles entraînent des contraintes excessives dues au coût, au risque pour la sécurité, aux effets sur les autres ou à d'autres facteurs.

### **auxiliaire d'enseignement**

Personne que la division scolaire embauche pour aider les enseignants ou les élèves et qui est supervisée par un enseignant.

### **consentement éclairé**

Consentement volontaire qu'une personne donne pour participer à une activité (évaluation, intervention, programme), après avoir d'abord été pleinement informée des avantages et des risques. La personne peut retirer son consentement n'importe quand.

### **continuum de moyens de soutien et de services**

Gamme de programmes et de services conçus pour venir en aide aux élèves qui ont des besoins exceptionnels.

### **dépistage précoce**

Processus utilisé pour repérer les élèves ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels à la prématernelle, à la maternelle, au cours des premières années d'études ou dès que possible au cours de l'éducation de l'élève, avant ou après son entrée à l'école.

### **élève ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels**

Élève à qui il faut des services ou des programmes spécialisés quand l'équipe de l'école le juge nécessaire parce qu'il a des besoins exceptionnels influant sur sa capacité d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Ces besoins peuvent être de nature sociale, affective, comportementale, sensorielle, physique, intellectuelle/cognitive, ou toucher la communication, les études ou la santé.

### **enseignement différentiel**

Méthode d'enseignement ou d'évaluation permettant de modifier la présentation des programmes d'études en fonction de la diversité qui existe parmi les élèves en matière d'apprentissage, d'intérêts et de points forts.

### **enseignement inclusif**

Le fait d'offrir à tous les élèves les moyens de soutien et les possibilités dont ils ont besoin pour devenir des membres à part entière de leur communauté scolaire.

### **équipe centrale**

Elle est constituée de l'élève, de ses parents et de son ou ses enseignants.

### **équipe de l'école**

Elle est constituée de l'équipe centrale (élève, parents, enseignants) et d'autres membres du personnel de l'école, comme l'orthopédagogue, ou le conseiller scolaire, ou les deux. C'est l'équipe qui prend les principales décisions au cours du processus de planification axée sur les élèves.

### **équipe de soutien scolaire**

Elle est constituée de l'équipe de l'école et d'autres membres du personnel, comme des spécialistes scolaires et des experts, qui s'entretiennent et collaborent avec l'équipe de l'école pour appuyer la planification axée sur les élèves et l'élaboration des programmes éducatifs.

### **évaluation**

Processus consistant à recueillir des renseignements sur ce qu'un élève a appris et comment il l'a appris afin de prendre des décisions sur la direction à prendre pour qu'il puisse poursuivre son apprentissage.

### **évaluation spécialisée**

Évaluation personnalisée que des spécialistes qualifiés de divers domaines font dans des contextes d'apprentissage bien précis pour fournir des renseignements supplémentaires sur les besoins d'apprentissage exceptionnels des élèves; l'évaluation porte, entre autres, sur les besoins sociaux, affectifs, comportementaux, sensoriels, physiques, cognitifs, intellectuels, adaptatifs, sur la communication, les études ou les besoins spéciaux en matière de santé, tout cela dans le contexte du rendement de l'élève et de son apprentissage.

### **grille des résultats d'apprentissage spécifiques de l'élève**

Outil qui peut être utilisé à la fin de l'année scolaire pour évaluer le niveau atteint par l'élève en ce qui concerne les résultats spécifiques fixés. Chaque grille indique le comportement qui doit être observé chez l'élève et qui vaudra une note particulière.

### **incapacité relative à la lecture de textes imprimés**

Situation causée par une déficience sensorielle, physique ou nerveuse qui fait que l'élève ne peut pas bien se servir de matériel imprimé.

### **inclusion**

Façon de penser et d'agir grâce à laquelle chaque personne se sent acceptée, valorisée et en sécurité.

### **modification**

Changements dans le nombre ou le contenu des résultats d'apprentissage prévus par les programmes d'études provinciaux qu'un élève ayant des déficiences cognitives importantes doit atteindre. Ces changements sont déterminés par l'équipe de soutien de l'élève.

### **objectifs de performance**

Résultats d'apprentissage spécifiques subdivisés en petites étapes ou unités gérables.

### **orthopédagogue**

Enseignant dont les fonctions principales consistent à cerner les problèmes particuliers des élèves en matière d'éducation, à proposer des stratégies au personnel enseignant, à offrir un appui direct aux enseignants et aux élèves ayant besoin d'une aide particulière, et à fournir des services de consultation au personnel de l'école et aux parents.

### **placement**

École ou autre milieu d'apprentissage choisi pour un élève en fonction de la politique de l'école et de la division scolaire qui consultent en cela l'équipe de l'école, y compris les parents.

### **plan de maîtrise du comportement**

Plan d'intervention qu'une équipe dresse pour répondre aux besoins d'un élève sur les plans social, affectif et comportemental.

### **plan de soins de santé personnalisé (IHCP)**

Plan écrit décrivant les soins à fournir à un élève ayant besoin de soins de santé particuliers. Une infirmière facilite l'élaboration du PSSP.

**plan de transition personnalisé**

Plan officiel élaboré pour aider un élève ayant des besoins d'apprentissage exceptionnels à passer de l'école au monde extérieur. Le plan est élaboré par l'équipe chargée du PEP de l'élève et il est révisé chaque année.

**plan de transport personnalisé**

Document écrit décrivant les besoins exceptionnels d'un élève et les services de transport qu'il lui faut dans le cadre de son PEP.

**plan éducatif personnalisé (PEP)**

Terme global qui désigne un document décrivant un programme adapté aux besoins d'apprentissage uniques d'un élève et dont la création et la mise en œuvre relèvent d'une équipe; le PEP peut consister en un document d'une page qui décrit des adaptations propres à un élève et a été rédigé par un ou plusieurs enseignants de l'élève en consultation avec ses parents, ou en un document plus long qui porte sur les programmes conçus pour l'élève et indique des résultats spécifiques à celui-ci, ce document étant créé par une équipe plus nombreuse qui peut comprendre un orthopédagogue, d'autres spécialistes scolaires et des employés des services de soutien aux élèves. L'expression « plan éducatif personnalisé » englobe d'autres plans tels le plan d'enseignement adapté, le plan de maîtrise du comportement et le plan d'intervention personnalisé, etc.

**plan quotidien**

Plan qui indique comment le plan éducatif personnalisé d'un élève sera mis en œuvre chaque jour; il comprend un horaire quotidien pour l'élève et les résultats d'apprentissage que celui-ci doit viser.

**programme d'études**

Programme prescrit ou approuvé par le ministre.

**programme individualisé**

Programme qui vise les élèves dont les déficiences cognitives sont si importantes qu'ils ne peuvent pas tirer parti des programmes d'études élaborés ou approuvés par Éducation Manitoba.

L'individualisation des programmes fait intervenir des expériences d'apprentissage hautement personnalisées et fonctionnellement appropriées.

**programmes éducatifs (ou d'éducation)****appropriés**

Programmes issus d'un processus de collaboration entre l'école, la famille et la collectivité dans le cadre duquel les communautés scolaires créent des milieux d'apprentissage et offrent des ressources et des services qui répondent aux besoins de tous les élèves en matière d'apprentissage continu et sur les plans affectif et social.

**résultat d'apprentissage spécifique de l'élève**

Description concise des connaissances et des habiletés qu'un élève aura acquises à la fin de l'année scolaire.

**résultats d'apprentissage prévus**

Résultats d'apprentissage correspondant aux programmes d'études.

**spécialiste scolaire**

Personne formée pour fournir des services de soutien en milieu scolaire. Elle offre ses services aux élèves qui ont des besoins d'apprentissage exceptionnels et donne des consultations au personnel des écoles et aux parents. Cette personne est agréée, conformément au *Règlement sur les brevets d'enseignement*, R.M. 515/1988, en tant qu'orthophoniste, psychologue ou travailleur social en milieu scolaire, ergothérapeute, physiothérapeute ou orthopédagogue.

**technologie d'aide**

Tout élément, équipement, produit ou système qui sert à accroître, maintenir ou améliorer les capacités fonctionnelles des personnes handicapées.

**transition**

Passage d'un élève d'un milieu à un autre à des stades clés de son développement, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte (ex. : entrée à la prématernelle ou à la maternelle, transition entre l'école primaire et les années intermédiaires, passage d'une année à l'autre, passage de l'école aux études postsecondaires ou au marché du travail).